

**COMMENTRY MONTMARSAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ**  
**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 12 AVRIL 2019**

Envoyé en préfecture  
le 15.04.2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Douze Avril à Dix-Neuf heures, le Conseil Communautaire de COMMENTRY MONTMARSAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ, légalement convoqué le 3 Avril 2019, s'est rassemblé à la Salle des Fêtes de VENAS, sous la présidence de Bruno ROJOUAN.

PRÉSENTS : R. AUCLAIR – S. BADUEL – J. BIZEBARRE – PH. BONHOMME – E. BOULON – B. BOVE – L. BROCARD – G. BUREAU – M. CAJAT – A. CHANIER – B. CHAPÉLIER – A. CHAPY – MA. CHEVRIER – F. COMMANT – B. CONFESSON – B. DEPRAS – M. DUFFAULT – S. FENOUILLET – G. FENOUILLET – D. FRACKOWIAK – F. LEHMANN – M. LOUREIRO – B. MARTIN – JJ. PERRET – P. PORTET – C. RIBOULET – A. ROCHE – B. ROJOUAN – M. SANLIAS – F. SOARES – F. SPACCAFERRI – D. TABUTIN – F. TARIAN – B. THEVENET – E. TOURAUD – C. TOURRET – B. VALETTE – T. VERGE – JM. GILLE (suppléant de Mr LABOUESSE);

EXCUSÉS : A. CHAUSSE – L. CHICOIS – C. TOUZEAU – JJ. MERCIER – J. JALIGOT – MC. BAURES – S. DUONG – E. BLANCHET – F. FERRANDON-DERET – S. AUCOUTURIER – V. RADOMSKI – S. BOURDIER – H. BUREAU – JP. BOUGEROLLE – C. MARTIN – P. DAFFY – O. LABOUESSE – V. ALLOIN

AVAIENT DONNÉ POUVOIR : A. CHAUSSE à F. LEHMANN – F. FERRANDON-DERET à C. RIBOULET – MC. BAURES à P. PORTET – S. AUCOUTURIER à F. SPACCAFERRI – V. RADOMSKI à M. LOUREIRO – C. TOUZEAU à PH. BONHOMME – JP. BOUGEROLLE à B. BOVE – J. JALIGOT à F. TARIAN – L. CHICOIS à A. CHAPY – E. BLANCHET à B. ROJOUAN

SÉCRÉTAIRE DE SÉANCE : MA. CHEVRIER et A. CHAPY

Titulaires en exercice : 56

Présent : 39

**1- Décision du Président**

Dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre pour les opérations « résidence seniors » à Doyet estimée à 480 000€ HT et « maison de santé » à Cosne d'Allier estimée à 500 000€ HT, et suite à l'appel à candidature, le Président a finalisé avec les propositions du cabinet M<sup>2</sup> pour un montant respectif de 40 800€ HT et 42 500 € HT soit 8.5%.

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention :

**2- Présentation et vote des comptes administratifs 2018**

Réuni sous la présidence du doyen d'âge, élu Président de séance en application de l'article L.2121.14 du CGCT,

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par Bruno ROJOUAN, Président, qui s'est retiré au moment du vote, après présentation de ces derniers.

Le Conseil Communautaire,

1.1- donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2018, lesquels se résument ainsi :

*BUDGET Commentry /Montmarault Nérís Communauté*

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 4 091 063.44 €

**Dépenses :**

Réalisé : 17 133 781.15 €

**Recettes :**

Réalisé : 17 158 840.24 €

**Résultat de fonctionnement : + 25 059.09 Euros**

**Résultat de clôture : + 4 116 122.53 Euros**

**Investissement :**

**Résultat reporté :** + 1 214 388.01 €

**Dépenses :**

Réalisé : 768 918.16 €

**Recettes :**

Réalisé : 564 478.21 €

**Résultat d'investissement : - 204 439.95 Euros**

**Résultat de clôture : + 1 009 948.06 Euros**

---

BUDGET ZONES INDUSTRIELLES

---

Fonctionnement :

**Résultat reporté :** - 67 777.12 €

**Dépenses :**

Réalisé : 50 630.71 €

**Recettes :**

Réalisé : 327.11 €

**Résultat de fonctionnement :** - 50 303.60 €uros

**Résultat de clôture :** - 118 080.72 €uros

Investissement :

**Résultat reporté :** + 254 190.02 €

**Dépenses :**

Réalisé : 6 940.00 €

**Recettes :**

Réalisé : 33 031 €

**Résultat d'investissement :** + 26 091 €uros

**Résultat de clôture :** + 280 281.02 €uros

---

BUDGET AUTRES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA TVA

---

Fonctionnement :

**Résultat reporté :** 0 €

**Dépenses :**

Réalisé : 395 856.26 €

**Recettes :**

Réalisé : 440 148.88 €

**Résultat de fonctionnement :** + 44 292.62 €uros

**Résultat de clôture :** + 44 292.62 €uros

Investissement :

**Résultat reporté :** - 86 935.27 €

**Dépenses :**

Réalisé : 54 473.74 €

**Recettes :**

Réalisé : 105 430.85 €

**Résultat d'investissement :** +50 957.11 €uros

**Résultat de clôture :** - 35 978.16 €uros

---

BUDGET ZAC DE MAGNIER

---

Fonctionnement :

**Résultat reporté :** + 19 200,73 €

**Dépenses :**

Réalisé : 6 475.20 €

**Recettes :**

Réalisé : 6 475.20 €

**Résultat de fonctionnement :** 0 €uros

**Résultat de clôture :** + 19 200,73 €uros

Investissement :

**Résultat reporté :** - 642 328.65 €

**Dépenses :**

Réalisé : 6 475.20 €

**Recettes :**

Réalisé : 0,00 €

**Résultat d'investissement :** - 6 475.20 €uros

**Résultat de clôture :** - 648 803.85 €uros

---

BUDGET ZAC

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 17 273.52 €

**Dépenses :**

Réalisé : 39 404.50 €

**Recettes :**

Réalisé : 20 271.84 €

**Résultat de fonctionnement :** - 19 132.66 €uros

**Résultat de clôture :** - 1 859.14 €uros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** - 862 214.27 €

**Dépenses :**

Réalisé : 46 197.10 €

**Recettes :**

Réalisé : 0 €

**Résultat d'investissement :** - 46 197.10 €uros

**Résultat de clôture :** - 908 411.37 €uros

---

BUDGET MAISON DU TOURISME

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** 0 €

**Dépenses :**

Réalisé : 88 662.87 €

**Recettes :**

Réalisé : 98 066.91 €

**Résultat de fonctionnement :** + 9 404.04 €uros

**Résultat de clôture :** + 9 404.04 €uros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** -105 867.63 €

**Dépenses :**

Réalisé : 23 160 €

**Recettes :**

Réalisé : 122 103.10 €

**Résultat d'investissement :** + 98 943.10 €uros

**Résultat de clôture :** - 6 924.53 €uros

---

BUDGET MAISON MEDICALE

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 13 781.04 €

**Dépenses :**

Réalisé : 4 661.02 €

**Recettes :**

Réalisé : 20 756.64 €

**Résultat de fonctionnement :** + 16 095.62 €uros

**Résultat de clôture :** + 29 876.66 €uros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** - 14 602.75 €

**Dépenses :**

Réalisé : 15 271.56 €

**Recettes :**

Réalisé : 14 602.75 €

**Résultat d'investissement :** - 668.81 €uros

**Résultat de clôture :** - 15 271.56 €uros

---

BUDGET DE LA CROIX DE FRAGNE

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** 0 €

**Dépenses :**

Réalisé : 0 €

**Recettes :**

Réalisé : 0 €

**Résultat de fonctionnement :** 0 €uros

**Résultat de clôture :** 0 €uros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** - 86 779.06 €

**Dépenses :**

Réalisé : 0 €

**Recettes :**

Réalisé : 0 €

**Résultat d'investissement :** 0 €uros

**Résultat de clôture :** - 86 779.06 €uros

---

BUDGET DE LA BRANDE

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 32 129 €

**Dépenses :**

Réalisé : 124 770.72 €

**Recettes :**

Réalisé : 280 393.74 €

**Résultat de fonctionnement :** + 155 623.02 €uros

**Résultat de clôture :** + 187 752.02 €uros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** - 1 202 995.59 €

**Dépenses :**

Réalisé : 25 022.10€

**Recettes :**

Réalisé : 99 748 €

**Résultat d'investissement :** + 7 425.90 €uros

**Résultat de clôture :** - 1 128 269.69 €uros

---

BUDGET ZA DU GRAND CHAMP

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 2 039 €

**Dépenses :**

Réalisé : 4 621.20 €

**Recettes :**

Réalisé : 4 621.20 €

**Résultat de fonctionnement :** 0 €uros

**Résultat de clôture :** + 2 039 €uros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** - 36 741.50 €

**Dépenses :**

Réalisé : 4 621.20 €

**Recettes :**

Réalisé : 29 400 €

**Résultat d'investissement :** + 24 778.80 €uros

**Résultat de clôture :** - 11 962.70 €uros

1.2- Le Conseil communautaire constate pour la comptabilité principale et celles des budgets annexes les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

1.3- Le Conseil communautaire reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

1.4- Le Conseil communautaire arrête et adopte les résultats tels que définis dans les comptes administratifs 2018.

---

Votants : 49    Pour : 49    Contre : 0    Abstention :

### 3- Approbation des comptes de gestion 2018

*Vu le code général des collectivités et notamment de l'article L2121-31,*

Le Conseil communautaire déclare :

- Que les comptes de gestions 2018 dressés par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

---

Votants : 49    Pour : 49    Contre : 0    Abstention :

### 4- Affectation des résultats de fonctionnement

Le Conseil Communautaire,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2018,
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

---

## *BUDGETS GENERAUX*

---

### I - Fonctionnement

Résultat reporté (BG - ZI)	+ 4 023 286.32 €
Résultat de l'exercice 2018 (BG - ZI)	- 25 244.51 €
Situation nette au 31/12/2018 (BG + ZI)	+ 3 998 041.81 €

### II - Investissement

Résultat reporté (BG + ZI)	+ 1 468 578.03 €
Résultat de l'exercice 2018 (-BG + ZI)	- 178 348.95 €
Situation nette au 31/12/2018 (BG + ZI)	<b>+ 1 290 229.08 €</b>

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 2019)*

### III - Affectation du résultat de fonctionnement

◊ <i>TOTAL du mandat au compte 1068 (excédents cumulés ZI)</i>	280 281.02 €
◊ <i>Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2018 (à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 19)</i>	<u>3 998 041.81 €</u>

---

BUDGET AUTRES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA TVA

---

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté	0 €
Résultat de l'exercice 2018	+ 44 292.62 €
Situation nette au 31/12/2018	+ 44 292.62 €

**II - Investissement**

Résultat reporté	- 86 935.27 €
Résultat de l'exercice 2018	+ 50 957.11 €
Situation nette au 31/12/2018	- 35 978.16 €

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 2019)*

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

**TOTAL du titre au compte 1068** + 35 978.16 €

**Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2018**  
*(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 2019)* + 8 314.46 €

---

BUDGET ZAC DE MAGNIER

---

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté	+ 19 200,73 €
Résultat de l'exercice 2018	0 €
Situation nette au 31/12/2018	+ 19 200,73 €

**II - Investissement**

Résultat reporté	- 642 328.65 €
Résultat de l'exercice 2018	- 6 475.20 €
Situation nette au 31/12/2018	- 648 803.85 €

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 2019)*

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

**TOTAL du titre au compte 1068** 0,00 €

**Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2018**  
*(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 2019)* 19 200,73 €

---

BUDGET ZAC

---

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté	+ 17 273.52 €
Résultat de l'exercice 2018	- 19 132.66 €
Situation nette au 31/12/2018	+ 1 859.14 €

**II - Investissement**

Résultat reporté	- 862 214.27 €
Résultat de l'exercice 2018	- 46 197.10 €
Situation nette au 31/12/2018	- 908 411.37 €

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 19)*

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

**TOTAL du titre au compte 1068** 0,00 €

**Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2018**  
*(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 19)* 1 859.14 €

---

BUDGET MAISON DU TOURISME

---

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté	0 €
Résultat de l'exercice 2018	+ 9 404.04 €
Situation nette au 31/12/2018	+ 9 404.04 €

**II - Investissement**

Résultat reporté	- 105 867.63 €
Résultat de l'exercice 2018	98 943.10 €
Situation nette au 31/12/2018	- 6 924.53 €

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 19)*

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

**TOTAL du titre au compte 1068** + 6 924.53 €

**Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2018**  
*(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 19)* + 2 479.51 €

---

BUDGET MAISON MEDICALE

---

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté	13 781.04 €
Résultat de l'exercice 2018	16 095.62 €
Situation nette au 31/12/2018	29 876.66 €

**II - Investissement**

Résultat reporté	- 14 602.75 €
Résultat de l'exercice 2018	- 668.81 €
Situation nette au 31/12/2018	- 15 271.56 €

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 19)*

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

**TOTAL du titre au compte 1068** + 15 271.56 €

**Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2018**  
*(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 19)* + 14 605.10 €

---

BUDGET LA CROIX DE FRAGNE

---

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté	0 €
Résultat de l'exercice 2018	0 €
Situation nette au 31/12/2018	0 €

**II - Investissement**

Résultat reporté	- 86 779.06 €
Résultat de l'exercice 2018	0 €
Situation nette au 31/12/2018	- 86 779.06 €

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 19)*

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

**TOTAL du titre au compte 1068** 0 €

**Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2018**  
*(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 19)* 0 €

---

BUDGET ZA DE LA BRANDE

---

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté	+ 32 129.00 €
Résultat de l'exercice 2018	+ 155 623.02 €
Situation nette au 31/12/2018	+ <b>187 752.02 €</b>

**II - Investissement**

Résultat reporté	- 1 202 995.59 €
Résultat de l'exercice 2018	7 425.90 €
Situation nette au 31/12/2018	- <b>1 128 269.69 €</b>

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 19)*

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

**TOTAL du titre au compte 1068** 0 €

**Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2018**

*(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 19)* + 187 752.02 €

---

BUDGET ZA DU GRAND CHAMP

---

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté	2 039.00 €
Résultat de l'exercice 2018	0 €
Situation nette au 31/12/2018	<b>2 039.00 €</b>

**II - Investissement**

Résultat reporté	- 36 741.50 €
Résultat de l'exercice 2018	+ 24 778.80 €
Situation nette au 31/12/2018	- <b>11 962.70 €</b>

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 19)*

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

**TOTAL du titre au compte 1068** 0 €

**Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2018**

*(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 19)* 2 039.00 €

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

**5- Vote des taux des quatre taxes directes**

Sur proposition du Président, le conseil communautaire décide de fixer les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2019 de la manière suivante :

<u>TAXES</u>	<u>BASES</u> Prévisionnelles	<u>TAUX</u> <u>2019</u>	<u>PRODUITS</u> <u>2019</u>
Taxe d'habitation	30 855 000 €	2.79 %	860 855 €
Taxe foncière (bâti)	29 154 000 €	1.85 %	539 349 €
Taxe foncière (non bâti)	2 797 000 €	5.20 %	145 444 €
CFE	12 095 000 €	28.23%	3 414 817 €
		<b>TOTAL</b>	<b>4 960 465 €</b>



**6- Vote des TEOM (Taxes Enlèvement Ordures Ménagères)****TEOM Année 2019**

	Total Base 2019	Produits 2019	Taux 2019
C0.5 Sauvagny, Tortezaïs	193 323 €	20 557 €	10.63 %
C0.5 (9 mois) C1 (3 mois) Venas	161 649 €	19 389€	11.99 %
C1 Beaune d'Allier, Blomard, Chappes, Chavenon, Colombier, Deneuille les Mines, Hyds, La Celle, Louroux de Beaune, Murat, St Bonnet de Four, St Marcel en Murat, St Priest en Murat, Sazeret, Verneix, Vernusse, Villefranche d'Allier	4 365 165 €	489 818 €	11.22 %
C1,5 Bézenet, Chamblet, Cosne d'Allier, Doyet, Durdat Larequille, Malicorne, Montmarault, Montvicq, Saint-Angel	8 660 676 €	980 687 €	11.32 %
C2 Commentry, Malicorne, Nérís les Bains	9 558 498 €	895 573 €	9.37 %
C3 Nérís les Bains	1 096 160 €	129 903 €	11.85 %
C1 Voussac	411 912 €	62 575 €	15,19 %
	<b>24 447 383 €</b>	<b>2 598 502 €</b>	

**7- Vote des budgets primitifs 2019**

*Budget Général : Commentry, Montmarault, Nérís Communauté*

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 21 696 988.02 €
- Section d'investissement : 7 199 812.65 €

Le budget principal Communauté de Communes s'élève à : **28 896 800.67 €**

---

*Budget : ZA LA CROIX DE FRAGNE*

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 126 782 €
- Section d'investissement : 106 780 €

Le budget annexe ZA la Croix de Fragne s'élève à : **233 562 €**

---

*Budget : ZA LA BRANDE*

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 1 177 271 €
- Section d'investissement : 1 152 769 €

Le budget annexe ZA La Brande s'élève à : **2 330 040 €**

---

*Budget : ZAC DE MAGNIER*

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 688 806 €
- Section d'investissement : 668 804 €

Le budget annexe Zac de Magnier s'élève à : **1 357 610 €**

---

*Budget : AUTRES OPERATIONS ASSUJETTIES A TVA*

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 493 824 €
- Section d'investissement : 244 268 €

Le budget annexe Autres op. ass. TVA s'élève à : **738 092 €**

---

*Budget : MAISON DU TOURISME*

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 130 471 €
- Section d'investissement : 56 925 €

Le budget annexe Maison du Tourisme s'élève à : **187 396 €**

---

*Budget : ZAC*

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 1 030 487 €
- Section d'investissement : 972 483 €

Le budget annexe Zone d'Activité s'élève à : **2 002 970 €**

---

Budget : MAISON MEDICALE

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 35 605 €
- Section d'investissement : 181 243 €

Le budget annexe Maisons Médicales s'élève à : **216 848 €**

---

Budget : ZA GRAND CHAMP

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 571 965 €
- Section d'investissement : 291 963 €

Le budget annexe ZA du Grand Champ s'élève à : **963 928 €**

---

Votants : 49

Pour : 48

Contre : 1

Abstention : 0

### **8- Garantie d'emprunt OPAC**

L'O.P.A.C. de COMMENTRY a réhabilité 1 logement individuel PLUS situé 4 Rue Gabriel Péri 03600 Commentry. Pour cette opération, l'O.P.A.C a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt d'un montant total de 80 000 euros. Il est constitué de deux lignes de prêt dont les affectations sont les suivantes :

Prêt PLUS de 80 000,00 €, durée 40 ans, taux 0%, indexé sur le livret A (marge -0,60%)

Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°94314 en annexe signé entre : OPAC DE COMMENTRY ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

#### **Article 1 :**

L'assemblée délibérante de COMMENTRY MONTMAROULT NERIS COMMUNAUTE accorde sa garantie à hauteur de 80.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 80 000 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°94314 constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### **Article 2 :**

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### **Article 3 :**

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Sur proposition du Président, le conseil approuve.

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### 9- Régie de recette temporaire pour le rallye

La Communauté organise son 5<sup>ème</sup> « rallye touristique » sur le territoire communautaire.

Il se déroulera le dimanche 12 Mai 2019. Le montant de l'inscription sera de 5 euros/véhicule.

Afin de réaliser l'encaissement des droits d'inscription de cette manifestation, il est nécessaire de créer une régie de recettes temporaire. Caroline AUJEAN et Bernard MARTIN seront respectivement régisseur titulaire et suppléant.

Sur proposition du Président, le Conseil approuve la création de cette régie temporaire et l'autorise à signer l'arrêté correspondant.

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### 10- Tarifification ALSH les mercredis

Concernant la facturation du mercredi désormais considéré comme de l'accueil périscolaire, et dans un souci de simplification et d'harmonisation, il convient de préciser qu'un tarif dégressif sera appliqué comme pour l'accueil extrascolaire (petites et grandes vacances et samedis).

La tarification pour l'accueil périscolaire du matin et du soir reste inchangée.

1) Accueil extrascolaire : petites, grandes vacances et samedis

Accueil périscolaire : mercredis

Le paiement des familles se fera par une facturation à l'heure / enfant.

Pour l'heure ALSH :

Le calcul se fait à l'aide d'un barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier, construit à partir d'un taux de 0,0025 % appliqué aux ressources brutes annuelles des familles dans la limite d'un plancher/plafond fixé chaque année.

Pour les camps :

Le tarif horaire correspond à 0,0037 % du revenu annuel brut imposable des familles (soit 0,0025 multiplié par 1,5). Une journée camp équivaut à 10 heures.

Pour le camp « activité spécifique » :

Le tarif horaire correspond à 0,0050 % du revenu annuel brut imposable des familles (soit 0,0025 multiplié par 2). Une journée camp équivaut à 10 heures.

Afin de minorer le coût pour les familles ayant plusieurs enfants, un pourcentage dégressif est mise en place pour les différents types de séjours :

	POURCENTAGE DES REVENUS		
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
A.L.S.H. Heure	0,0025 %	0,0024 %	0,0023 %
Camps	0,0037 %	0,0036 %	0,0035 %
Camp « activité spécifique »	0,0050 %	0,0049 %	0,0048 %

Coût du repas : 2 €

2) Accueil périscolaire : accueil du matin et du soir pour l'ALSH de Cosne d'Allier

Le paiement des familles se fera par une facturation à l'heure / enfant.

Pour l'heure ALSH :

Le calcul se fait à l'aide d'un barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier, construit à partir d'un taux de 0,0025 % appliqué aux ressources brutes annuelles des familles dans la limite d'un plancher/plafond fixé chaque année.

Sur proposition du Président, le conseil approuve.

**11- Convention de mise à disposition de service pour la micro-crèche à Verneix**

Conformément à la décision d'une prise gestion communautaire de la micro-crèche de Verneix dont l'ouverture est prévue en septembre 2019, il convient de prévoir une convention spécifique qui prévoit la mise à disposition de moyens humains et matériels par la Communauté de communes au profit de la commune, sur le fondement de l'article L.5211-4-1 III et IV du CGCT.

Cette mise à disposition présente un intérêt particulier dans le cadre de la bonne organisation et rationalisation des services de chacune des structures.

C'est l'objet de la présente convention qui régit les modalités de mise à disposition du service « petite enfance » de la Communauté de communes à la commune de Verneix dans la mesure où ce service est nécessaire à l'exercice de la compétence qui lui est dévolue, à savoir l'organisation et la gestion de la micro-crèche.

Ainsi, la mise à disposition concernera cinq agents territoriaux et portera également sur les moyens matériels affectés à la compétence.

La Communauté de communes mettra à disposition de la commune de Verneix à titre gracieux la totalité du coût de fonctionnement du service mis à disposition à savoir :

- 100% du temps des agents mis à disposition pour la micro-crèche.
- 100% des charges d'exploitation du service (charges de gestion courante)

En retour, la commune de Verneix mettra à disposition gratuitement un bâtiment aux normes.

Sur proposition du Président, le conseil approuve et l'autorise à signer la convention correspondante.

**12- Demande de subvention CAF****Extension de l'accueil de Loisirs à Cosne d'Allier**

Dépenses HT	Recettes
VRD	Autofinancement 57 135 €
Travaux	DETR 142 836 €
Etudes	CAF 85 702 €
MO	
<b>TOTAL 285 673 €</b>	<b>285 673 €</b>

**Aménagement d'un Centre de Loisirs pour le pôle minier à Bézenet**

Dépenses HT	Recettes
VRD	Autofinancement 60 168 €
Travaux	DETR 150 420 €
Etudes	CAF 90 252 €
MO	
<b>TOTAL 300 840 €</b>	<b>300 840 €</b>

Sur proposition du Président, le conseil approuve les plans de financements et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires pour finaliser ces projets et notamment à demander les subventions correspondantes.

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

**13- Avenant au marché du PLU de Malicorne**

La Communauté de communes est compétente pour gérer l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Malicorne. Le marché a été initialement signé avec le cabinet d'études SCP DESCOEUR.

La société d'architecture SCP DESCOEUR s'est récemment associée avec le Bureau d'Etudes REALITES. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, cette association a pris la forme d'une nouvelle entité juridique dénommée REALITES ET DESCOEUR.

Il convient donc de signer un avenant pour tenir compte de cette nouvelle structure juridique, dorénavant en charge de l'élaboration du document d'urbanisme à Malicorne.

Sur proposition du Président, le conseil approuve et l'autorise à signer l'avenant correspondant.

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

**14- Nouvelle organisation de la médiathèque « Mots passants »****HORAIRES ACTUELS**

	CHAMBLET		NERIS
Mardi	15h-17h30		15h-17h30
Mercredi	9h-12h et 15h-17h30		15h-17h30
Jeudi	15h-17h30		10h-12h et 15h-17h30
Vendredi	10h-12h et 13h30-17h30		15h-17h30
Samedi	10h-12h		10h-12h
	<b>18,5 heures d'ouverture</b>		<b>14 heures d'ouverture</b>

Nouvelles propositions :

L'ouverture plus tardive le mardi après-midi permettra de libérer du temps pour la réunion d'équipe.

La plage horaire proposée au public sera élargie avec une ouverture l'après-midi dès 14h30 au lieu de 15h.

Afin d'accueillir l'école de Chamblet dans de bonnes conditions, il est proposé de fermer au public la médiathèque le vendredi matin.

Le jeudi étant le jour du marché à Nérès-les-Bains, il est proposé d'augmenter les plages horaires d'ouverture de la médiathèque au public.

Globalement, les heures d'ouverture entre les 2 médiathèques sont rééquilibrées, tout en gardant le total de 32,5 heures d'ouverture convenu avec la CAF (subvention ludothèque).

**NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE PROPOSES AVEC L'AVIS DES COMMUNES CONCERNEES (Les modifications sont en rouge)**

	CHAMBLET		NERIS
Mardi	16h-17h30		15h30-17h30
Mercredi	9h-12h et 14h30-17h30		14h30-17h30
Jeudi	14h30-17h30		9h-12h et 14h30-17h30

<b>Vendredi</b>	<b>14h30-17h30</b>	<b>14h30-17h30</b>
<b>Samedi</b>	<b>9h30-12h</b>	<b>9h30-12h</b>
	<b>16 heures d'ouverture</b>	<b>16,5 heures d'ouverture</b>

L'autre point modifié dans le règlement concerne le prêt de livre limité à **12 documents** pour une durée de 3 semaines :

- **6 livres**
- 2 périodiques : journaux ou magazines
- 2 supports audio
- **2 supports vidéo**

Pour mémoire, les médiathèques communautaires sont libre d'accès.

Sur proposition Président, le conseil approuve.

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### **15- Financement de l'Association Intercommunale Ecole de musique**

L'école Intercommunale de Musique de la région de Montmarault est une structure associative qui emploie 7 enseignants pour 12 ateliers : éveil musical, formation musicale, chorale adulte et enfant, accordéon chromatique, batterie, clarinette, guitare, guitare électrique, piano, trompette, violon.

Les cours ont lieu sur 4 pôles : Bézenet-Montvicq, Cosne d'Allier, Montmarault et Villefranche d'Allier, dans des salles mises à disposition de l'association par les mairies.

Cette année, l'école compte 106 élèves dont 87 enfants.

Elle est financée par la communauté de commune, qui perçoit dans ce cadre, une subvention du département.

La Communauté de communes a fixé le financement annuel de l'école de musique à 45 000 euros versés 3 fois : Avril : 23 000 €, Septembre : 7 000 €, Décembre : 15 000 €.

Sur proposition du Président, et conformément à l'inscription budgétaire, le conseil approuve le versement de la subvention à l'école de musique pour un montant de 45 000 € en 2019 et autorise le président à signer la convention de financement correspondante.

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### **16- Convention départementale pour l'observatoire des services au public**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 98 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) fixant le cadre du « schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public »,

Vu le décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire fixant les modalités d'élaboration du « schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public »,

Vu l'avis du Conseil communautaire de Commeny Montmarault Nérès Communauté du 11 décembre 2017 prenant acte du projet de schéma,

Vu l'arrêté préfectoral n°3111/2017 du 22 décembre 2017 portant adoption du schéma,

Considérant que le projet de convention de l'observatoire départemental des services au public est transmis aux organes délibérants des parties prenantes du schéma des services au public, dont les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre font partie.

~

La loi NOTRe a confié au Département et à l'État le copilotage d'un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, les intercommunalités contribuant à sa mise en œuvre.



Le schéma de l'Allier a été adopté fin 2017 et identifie 17 services indispensables pour vivre et habiter dans le territoire. Ils sont regroupés en 5 thématiques que sont, l'accès aux soins de premiers recours, l'éducation, l'économie de proximité, les services du quotidien (mobilité, numérique, petite enfance...) et les services des sports, de la culture et des loisirs.

Une action spécifique porte sur la création d'un observatoire départemental des services.

Il doit permettre de ;

- Localiser les 17 services au public identifié dans le schéma.
- Mesurer l'accès aux équipements par des indicateurs objectifs (temps d'accès, densité...).
- Identifier les territoires fragiles éloignés des services.
- Faciliter l'échange d'informations entre les parties-prenantes pour interfacier les outils et consolider les bases de données.

Pour élaborer cet outil d'aide à la décision, l'ensemble des habitants a été invité aux événements « cartopartie » permettant de recenser des services du quotidien (les stations-service, stations de recharge électrique, distributeurs automatiques de billets, les commerces alimentaires...) sur une carte collaborative accessible en ligne sur [allier.fr](http://allier.fr).

La carte collaborative a contribué à la formalisation d'une maquette constituant la trame de l'observatoire. Cette trame présente les premiers résultats cartographiques résultant de la contribution des habitants et de la démarche multi partenariale initiée avec les services de l'État, les opérateurs (pôle emploi, CAF, comité départemental du tourisme de l'Allier) et les associations de représentant des usagers (Missions locales, centres sociaux...).

Les principes du projet de convention sont les suivants :

- Coconstruire un outil gratuit, ouvert et multi partenarial ;
- Formaliser la participation des parties-prenantes volontaires souhaitant contribuer, suivre et mettre à jour ce dispositif ;
- Structurer un réseau départemental des producteurs de données pour améliorer la qualité des informations, le partage et le traitement des données ;
- Evaluer le dispositif lors du comité de pilotage du schéma qui associe au moins une fois par an les représentants des intercommunalités ;
- Durée de l'action 6 ans (2018-2023).

Sur proposition du Président, le conseil approuve et l'autorise à signer la convention et les avenants.

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### **17- Vente de terrain sur la ZA de Malicorne**

Marc et Jean Collinet projettent de développer une activité de service « garde meubles » sur le secteur de Commentry.

Leur société TENILLOC achèterait la parcelle sise ZA de Malicorne à Malicorne. Elle est cadastrée de la manière suivante AA 78 d'une superficie d'environ 2167 m<sup>2</sup>. Elle est située le long de la RD37 (contournement de Commentry). Le prix proposé est fixé à 5€HT le m<sup>2</sup>.

Sur proposition du Président, le conseil approuve et l'autorise à entamer toutes les démarches nécessaires pour réaliser cette vente notamment à signer d'une part l'acte de transfert de propriété dans l'actif de la Communauté et d'autre part l'acte de vente correspondant au profit de la société TENILLOC.

Votants : 49

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 1

### **18- Aides au commerce et à l'artisanat**

#### **Carrosserie Eddy VALET à Durdats-larequille**

Eddy VALET exerce sur la commune de Durdats-Larequille. Ses clients rayonnent sur les 3 départements : Allier, Creuse et Puy de Dôme. Son garage est Agréé chez 4 sociétés d'assurances d'ampleur nationale.

Dans le cadre du développement de son entreprise et de la mise aux normes du matériel, Eddy VALET souhaite réaliser un investissement matériel de manière à poursuivre ses activités dans de bonnes conditions.



Ainsi il compte investir dans un pont 4 colonnes, un compresseur, un appareil de géométrie 3D et dans une cabine de peinture pour un montant de 78 799 € HT.

Une demande de subvention a donc été déposée auprès de la Chambre de métiers de l'Allier, service instructeur pour le compte de la Région et de la Communauté.

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Matériel	78 799 €	Conseil Régional 20% <i>Plafonnée à 10 000€</i>	10 000 €
		CMNC 10% <i>Plafonnée à 5 000€</i>	5 000 €
		Autofinancement/Emprunt	63 799 €
<b>Total</b>	<b>78 799 €</b>	<b>Total</b>	<b>78 799 €</b>

Sur proposition du Président, le conseil approuve.

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### 19- Aides au commerce et à l'artisanat

#### SARL La Pannetière, boulangerie à Commentry

Bruno PERRIN et Emilie CHEMELLE dirigeants souhaite investir pour développer leur activité. Une demande de subvention a donc été déposée auprès de la Chambre de métiers de l'Allier, service instructeur pour le compte de la Région et de la Communauté.

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Matériel	37 763 €	Conseil Régional 20% <i>Plafonnée à 10 000€</i>	7 753 €
		CMNC 10% <i>Plafonnée à 5 000€</i>	3 776 €
		Autofinancement/Emprunt	26 234 €
<b>Total</b>	<b>37 763 €</b>	<b>Total</b>	<b>37 763 €</b>

Sur proposition du Président, le conseil approuve.

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### 20- Aides au commerce et à l'artisanat

#### Art et style, antiquaire à Nérís-les-Bains

Dans le cadre du développement de son activité, David PETIOT souhaite proposer à sa clientèle la vente de luminaires et de miroirs neufs. Ce projet nécessite des travaux de rénovation et d'adaptation du local commercial.

Une demande de subvention a donc été déposée auprès de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Allier, service instructeur pour le compte de la Région et de la Communauté.

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Travaux : création d'un faux plafonds et rénovation du local (peinture & carrelage)	11 000 €	Conseil Régional 20% <i>Plafonnée à 10 000€</i>	2 200 €
		CMNC 10% <i>Plafonnée à 5 000€</i>	1 100 €
		Autofinancement/Emprunt	7 800 €
<b>Total</b>	<b>11 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>11 000 €</b>

Sur proposition du Président, le conseil approuve

## 21- Convention CAP VERT BIO ENERGIE

CVBE est un producteur d'énergie d'origine renouvelable qui développe, finance, construit et exploite des unités de valorisation de biomasse et de production de biogaz par procédé de méthanisation. L'entreprise est basée à Marseille.

« CBVE projette de construire une centrale de méthanisation sur le territoire communautaire. Deux possibilités d'implantation s'offrent à l'entreprise : la ZA de la Croix de Fragne à Verneix, la ZA de la Brande à Malicorne.

Dans leur processus industriel, l'entreprise cible plutôt des déchets fermentescibles issus des industries (boues de station d'épuration, déchets agroalimentaires...).

Ses dirigeants ont rencontré le SICTOM de la région Montluçonnaise en vue de développer une collecte des déchets issus des cantines scolaires et les maires des communes concernées »...

CVBE réalisera, à ses frais exclusifs, l'ensemble des prestations nécessaires au développement du projet dont celles permettant d'obtenir les droits et autorisations. Ces prestations porteront notamment sur :

- La sécurisation de la biomasse du projet,
- La maîtrise foncière du projet,
- La réalisation de l'ingénierie du projet,
- La sécurisation des droits énergétiques du projet,
- La valorisation du digestat,
- L'acceptabilité locale du projet,
- L'obtention des autorisations administratives et d'exploitation du projet,
- L'obtention des subventions du projet.

CVBE réalisera également les prestations relatives au montage et à la recherche du financement du projet. Celui-ci pourra être réalisé sur fonds propres et/ou par prêt bancaire. Ces prestations porteront notamment sur :

- La constitution des dossiers bancaires,
- Le dépôt des dossiers bancaires auprès des établissements financiers susceptibles d'être intéressés par le projet,
- La gestion des dossiers avec les partenaires bancaires jusqu'au déblocage des fonds,
- La gestion des audits juridique, assurantiel et technique,
- Le contrôle des délais relatifs à l'obtention des offres de prêts, des contrats de prêts, de la mise à disposition des fonds,
- La négociation des conditions juridiques et financières des offres de prêt,
- L'accompagnement dans la conclusion du ou des contrat(s) de prêt(s).

CVBE s'engage à créer une société au cours de la phase d'étude de faisabilité du projet. Cette société sera titulaire des droits et autorisations. A ce stade il sera proposé à CMNC de prendre des parts dans la société dans la limite de 10% du capital.

La convention pose le principe d'une éventuelle collaboration mais n'engage pas financièrement l'EPCI. En revanche elle permet à CVBE de poursuivre ses démarches auprès des instances institutionnelles et financières avec l'appui moral de l'EPCI.

Sur proposition du Président, le conseil approuve et l'autorise à signer la convention.

## 22- Fonds de concours

### DENEUILLE LES MINES

Nature des travaux	Dépenses € HT	Recettes €	
Eglise – travaux de couverture et installation d'une porte en chêne	3 042.92	Fonds de concours	1 521.46
		Commune	1 521.46
<b>Total</b>	<b>3 042.92</b>		<b>3 042.92</b>

### MALICORNE

Nature des travaux	Dépenses € HT	Recettes €	
Cimetière - agrandissement	21 440.67	Fonds de concours	6 000.00
		Commune	15 440.67
<b>Total</b>	<b>21 440.67</b>		<b>21 440.67</b>

## LOUROUX DE BEAUNE

Nature des travaux	Dépenses € HT	Recettes €	
Salle des Associations – réfection des sols, des murs et de l'électricité	18 574.58	Région	7 429.83
		Fonds de concours	5 572.00
		Commune	5 572.75
<b>Total</b>	<b>18 574.58</b>	<b>18 574.58</b>	

Pour rappel, la commune doit en priorité aller chercher les financements de l'Etat, de la Région, du Département avant de recourir au dispositif communautaire. Un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes visées par le Centre des finances publiques servira de justificatif en complément des factures pour verser le fonds de concours.

Sur proposition du Président, le conseil approuve.

---

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### 23- Création du poste de référent technique pour la gestion de la micro-crèche à Verneix

Afin de permettre l'ouverture de la micro crèche à Verneix prévue en septembre 2019 et pour laquelle une gestion communautaire a été privilégiée, il convient de recruter un référent technique pour une durée de 4 mois dont les missions seront de travailler sur :

- L'organisation de la micro-crèche,
- Les documents à produire en vue de l'obtention des autorisations (règlement de fonctionnement, projet d'établissement, protocoles, etc...),
- L'aménagement des locaux à prévoir en lien étroit avec l'organisation de l'accueil,
- La communication sur le projet et les partenariats à mettre en place autour de la structure,
- La rédaction des fiches de postes et le recrutement des autres membres du personnel,
- La gestion des inscriptions.

La création de ce poste s'effectue dans le cadre réglementaire et législatif de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le recrutement concernera un poste d'éducateur de jeunes enfants 2ème classe échelon 1, indice brut 377 et indice majoré 347.

Ce poste sera à temps non complet à raison de 20h par semaine pour une durée de 4 mois, soit du 2 mai 2019 au 02 septembre 2019.

Sur proposition du Président, le conseil approuve la création du poste concerné et l'autorise à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour répondre aux besoins.

---

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### 24- Création des postes de saisonniers Maison du Tourisme

Chaque année, pendant la période estivale, la Communauté de Communes embauche des saisonniers pour renforcer l'équipe permanente à la Maison du tourisme à Montmarault pour l'accueil, l'information, la vente des produits du terroir. Il convient aussi de renforcer le poste d'agent d'entretien afin d'assurer un service de qualité pour les nombreux usagers de la route et touristes s'arrêtant sur les lieux. Ce dernier renforcement passe par des heures complémentaires pour l'agent d'entretien en poste si nécessaire et son remplacement pendant ses congés.

La création des postes s'effectue dans le cadre réglementaire et législatif de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les recrutements sont effectués au niveau d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe échelon 1.

Sur proposition du Président, le conseil approuve les créations et le remplacement des postes concernés et l'autorise à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour répondre aux besoins.

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

## 25- Prix pour le concours des maisons fleuries

Dans le cadre de l'organisation de son concours intercommunal des Maisons fleuries 2018, la Communauté récompense les participants lors de la remise des prix qui a eu lieu le Lundi 8 Avril 2019 à Louroux de Beaune.

Cette année, elle remettra des fleurs et des bons d'achat (Fournisseur : société MILLIEN à Doyet) aux 99 lauréats pour un montant total de 2891.95€ TTC. Les bons d'achat sont répartis de la façon suivante :

- 38 bons d'achat pour les 1er prix à 25 Euros
- 26 bons d'achat pour les 2eme prix à 20 Euros
- 21 bons d'achat pour les 3ème prix à 18 Euros
- 14 bons d'achat pour les 4ème prix à 12 Euros

Sur proposition du Président, le conseil approuve.

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

## 26- Foire exposition de Montvicq

La mairie et les associations locales s'efforcent de maintenir et de développer l'activité commerciale et artisanale sur la commune et ses environs. Depuis peu, un petit marché de producteurs locaux accueille plusieurs commerçants et artisans ambulants le mercredi après-midi.

L'association le Carfournio organise des animations pour valoriser les produits locaux et recréer du lien social entre les habitants. Elle souhaitait mettre en place une foire exposition sur le bassin minier à Montvicq avec en plus une programmation artistique ouverte au public. La dépense prévisionnelle arrêtée à ce jour s'élève à 8 080€ ht.

La manifestation devait se dérouler au printemps 2018 mais étant donné les travaux d'aménagement du centre bourg, elle a été décalée en 2019.

Une demande de subvention a été faite à la Comcom au titre de son intervention sur l'organisation des foires expositions qui s'élève à 1 500€.

Sur proposition du Président, le conseil approuve.

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

## 27- Fonds de concours

### VERNUSSE

Nature des travaux	Dépenses € HT	Recettes €	
Aménagement du cimetière	29 360.60	Conseil Départemental	8 808.18
		Fonds de concours	10 276.21
		Commune	10 276.21
<b>Total</b>	<b>29 360.60</b>		<b>29 360.60</b>

Sur proposition du président, le conseil approuve.

## 28- Motion pour le maintien du guichet de la gare à Commentry

Le 11 juillet dernier, la SNCF annonçait la fermeture de son guichet à la gare à Commentry.

Plusieurs démarches ont été entreprises par la commune. En février, le conseil municipal délibérait en faveur d'une motion pour défendre son maintien et des ouvertures au public adéquates. Or depuis le 1<sup>er</sup> avril, le guichet a fermé.

La présence de ce guichet permettait d'assurer une proximité du service pour l'information et la commercialisation des tickets en faveur des déplacements ferroviaires et en bus pour les commentryens et plus largement pour les habitants de la communauté de communes. Sa fermeture engendre une nouvelle inégalité d'accès aux services publics entre les territoires ruraux et urbains. A l'heure de la transition écologique, le développement des réseaux secondaires ferroviaire constitue un enjeu d'une grande importance. La fermeture du guichet n'est pas un signe encourageant pour le maintien et le développement de la ligne Montluçon /Clermont Ferrand.

Le conseil communautaire souhaite voir :

- La réouverture du guichet avec des horaires qui conviennent aux usagers,
- Le maintien du réseau ferroviaire, son renforcement et sa modernisation,
- L'engagement d'une réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés sur l'avenir de la gare et plus généralement de la desserte routière et ferroviaire du territoire afin d'améliorer l'offre.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire appuie la démarche de la commune de Commentry et approuve cette motion.

Le Président,  
Bruno ROJOUAN

